

ASSOCIATION LES JEUNES POUSSSES

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

*4 Place de la mairie
59830 WANNEHAIN*

N° Siret : 493 893 705 00019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES JEUNES POUSSSES** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

FIDECA SAS AU CAPITAL DE 106.080 EUROS INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL : 62 AVENUE BAILLY DUCROQUET - B.P. 30085 - 59831 LAMBERSART CEDEX
RCS LILLE METROPOLE B 470 500 133 00033 - TELEPHONE : 03 28 38 77 38 - email : contact@fideca.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lambersart, le 8 juin 2026

Signé par Thibault Derozier
Le 8 juin 2026



doc_bw3B
tx_YyY4rAmo62rz

Pour Fideca, Commissaire aux Comptes,
Thibault Derozier

FIDECA SAS AU CAPITAL DE 106.080 EUROS INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL : 62 AVENUE BAILLY DUCROQUET - B.P. 30085 - 59831 LAMBERSART CEDEX
RCS LILLE METROPOLE B 470 500 133 00033 - TELEPHONE : 03 28 38 77 38 - email : contact@fideca.fr

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 780	2 780		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 546	473	1 073	534
	Autres immobilisations corporelles	69 636	65 949	3 686	2 968
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	4 999		4 999	
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	78 960	69 202	9 758	3 502
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 072		6 072	5 853
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	66 209		66 209	70 841
	Charges constatées d'avance	1 973		1 973	2 628
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	60 564		60 564	60 452
	TOTAL (III)	134 818		134 818	139 773
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		213 779	69 202	144 576	143 275

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

Page : 3

Compte de résultat

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 450	1 200
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	79 993	70 334
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	193 046	194 295
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	829	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		8 620
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	479	
	Autres produits	593	9
Total des produits d'exploitation		276 390	274 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	39 093	38 920
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 330	4 173
	Salaires	173 749	171 684
	Cotisations sociales	48 058	52 600
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 418	1 170
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	270	
	Autres charges	1 033	12
Total des charges d'exploitation		267 950	268 560
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 440	5 899

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 440	5 899
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	76	
	Autres intérêts et produits assimilés	1 272	1 129
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 347	1 129
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 347	1 129
RESULTAT COURANT avant impôts		9 787	7 027
	Produits exceptionnels		940
	Charges exceptionnelles		22
RESULTAT EXCEPTIONNEL			918
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		38	
TOTAL DES PRODUITS		277 737	276 527
TOTAL DES CHARGES		267 988	268 582
EXCÉDENT ou DÉFICIT		9 749	7 945
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		38 088	38 114
Bénévolat		562	
TOTAL		38 650	38 114
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		38 088	38 114
Prestations			
Personnel bénévole		562	
TOTAL		38 650	38 114

Annexe

Annexe au Bilan

PREAMBULE

o Présentation de l'association – objet social

L'Association Les Jeunes Pousses est une association loi 1901 dont l'objet social, décrit dans les statuts est "d'oeuvrer à la gestion du multi accueil et à développer les différents modes de garde des enfants". Elle a été créée en décembre 2006.

o Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La structure, crèche associative, a un agrément de la PMI à 15 places.

Elle est soutenue financièrement, pour réaliser ses missions par la Ville de Wannehain et la CAF.

o Description des moyens mis en œuvre

L'association est dotée de trois organes :

- L'assemblée générale, organe de délibération qui rend compte aux adhérents.
- Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale qui est « investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des intérêts de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales ».
- Le bureau élu par le conseil d'administration pour assurer l'exécution des décisions du conseil. Il est composé de 6 membres.

Les principaux moyens mis en œuvre par la structure pour réaliser ses activités sont :

o Moyens matériels

- un immeuble mis à disposition par la Ville de Wannehain au 4 Place de la Mairie à Wannehain.
- du matériel de bureau et informatique
- du mobilier de puériculture
- du petit équipement

Annexe au Bilan

0 Moyens humains

L'effectif au 31 décembre 2025 se compose de

- 1 responsable de structure
- 1 directrice junior en CDD de remplacement
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 animatrices d'activité
- 1 aide auxiliaire
- 1 agent d'entretien

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels en matière comptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Principes et méthodes comptables

Les présents comptes ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et au règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables (ANC), et de ses modifications engendrées par le règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 ainsi qu'aux dispositions du code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 décrite ci dessous
- indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

Les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers ont modifié les précédents règlements et sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquence sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 génère les impacts suivants les comptes de l'exercice N :

- Présentation du bilan
 - les charges constatées d'avance étaient présentées sur une ligne séparée du bilan actif. Elles sont maintenant intégrées dans les créances
- Présentation du compte de résultat
 - la technique des transferts de charges n'existe plus
 - nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel.

Règles et Méthodes Comptables

Postes concernés (ancien modèle)	Présentation ancien modèle	Présentation nouveau modèle
Transfert de charges (IJ prévoyance/assurance)	Produits d'exploitation	Directement en moins des charges d'exploitation
QP de subvention d'investissement virée au résultat	Produits exceptionnels	Produits de tiers financeurs
Salaires	Salaires et traitements	Salaires
Charges sociales et autres charges de personnel	Charges sociales	Cotisations sociales

Conformément à l'article 27 de l'ANC 2022-06, des reclassements entre les postes du bilan et du compte de résultat ont été effectués au titre de l'exercice N-1 et les transferts de charges de l'exercice N-1 sont présentés dans le poste "Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements".

Les informations communiquées ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2026.

Le bilan de l'exercice présente un total de **144 576** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **277 737** euros et un total **charges** de **267 988** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **9 749** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Logiciel	3 ans
Matériel	5 à 8 ans
Aménagement	10 ans
Mobilier/Matériel Activités	3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances familles présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 780					2 780
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 780					2 780
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 108		1 047		609	1 546
	Instal., agencement, aménagement divers	67 738					67 738
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			1 898			1 898
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		68 846		2 945		609	71 182
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			4 999			4 999
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			4 999			4 999
TOTAL		71 626		7 944		609	78 960

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			2 780			2 780
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 780			2 780
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			574	239	339	473
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			64 770	1 032		65 801
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier				148		148
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				65 343	1 418	339	66 422
TOTAL				68 123	1 418	339	69 202

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	6 072	6 072	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	61 253	61 253	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 956	4 956	
	Charges constatées d'avance	1 973	1 973	
	TOTAL DES CREANCES	74 254	74 254	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 967	6 967		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	16 002	16 002		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 338	14 338		
	Impôts sur les bénéfices	38	38		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	55	55		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 464	12 464		
	TOTAL DES DETTES	49 865	49 865		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		7 945			7 945
Autres réserves					
Report à nouveau	76 114				76 114
Excédent ou déficit de l'exercice	7 945	(7 945)	9 749		9 749
Situation nette	84 059		9 749		93 808
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 385			481	903
Provisions réglementées					
TOTAL	85 444		9 749	481	94 712

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	6 111			6 111
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	6 111			6 111
Quotes-parts virées au compte de résultat	4 726	481		5 208

Il s'agit d'une subvention attribuée par la CAF en 2015 pour le financement du chalet, des dalles et du logiciel Bel Ami.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 973
IJSS - CPAM		985	
Assurance		614	
Extension garantie machine à laver et sèche linge		270	
Giftéo		104	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 973

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Quote part sub maximales 2026 à 2027 - FPT CAF		12 464	12 464
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			12 464

--

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		22 664
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 024
Factures non parvenues	2 024	
Dettes fiscales et sociales		20 640
Dette provisionnée pour congés	14 900	
Personnel autres charges à payer	1 102	
Charges sociales sur congés	4 187	
Charges sociales à payer	450	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		61 271
Autres créances		61 271
Caf	55 451	
CAF - FPT axe 5	5 465	
Msa	337	
Intérêts courus	18	

Concours publics et subventions

31/12/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics				115 867	1 160	117 026
Subventions d'exploitation			20 000	55 538		75 538
Subventions d'investissement						
TOTAL			20 000	171 405	1 160	192 565

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
CAF - PSU	111 836		
CAF - Bonus Journées pédagogiques	3 014		
CAF - Bonus Inclusion handicap	1 017		
CAF - Bonus Attractivité		14 550	
CAF - Bonus CTG		40 988	
MSA - PSU	1 160		
Ville Wannehain		20 000	
Totalisation	117 026	75 538	

Annexe libre

Ventilation des produits d'exploitation

Nature des ressources d'exploitation	Montant 2025	taux 2025	Montant 2024	taux 2024
Cotisations des familles	1 450	1%	1 200	0%
Participations des familles	77 807	28%	68 763	25%
Ateliers	2 187	1%	1 571	1%
PS de la CAF et MSA	117 026	42%	122 483	44%
Subventions	76 019	28%	71 812	26%
Contributions financières	829	0%	0	0%
Produits cessions immobilisations	479	0%	0	0%
Autres produits d'exploitation	593	0%	366	0%
Transfert de charges formations	0	0%	6 180	2%
Transfert de charges frais de personnel	0	0%	2 083	1%
TOTAL	276 390	100%	274 458	99%

Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-568 du 23 mai 2006 relative aux volontariats associatifs et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés devrait être communiqué. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision de charge n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Annexe libre

Contributions volontaires en nature

Les heures de bénévolat en 2025, pour des fonctions différentes des fonctions électives, sont évaluées à 39 heures. La valorisation est faite sur la base d'un salaire minimal d'animatrice junior à la crèche d'une pesée 11, ce qui représente un taux horaire de 12,750 et un taux de charges sociales de 14% soit la somme de 562€.

Les locaux occupés par la structure sont mis à disposition par la Ville de Wannehain pour un loyer annuel estimé à 18 000€ et des charges liées au bâtiment estimées à 20 088€.